

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 383

**SOUS-AMENDEMENT**présenté par  
Mme Roy

à l'amendement n° 8 de M. Sitzenstuhl

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en particulier afin de réduire la dépendance aux pays tiers dans l'approvisionnement en acier ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La sidérurgie conditionne l'autonomie industrielle et économique du continent. En ajoutant cet objectif, il s'agit de rappeler la nécessité d'une capacité française et européenne de production d'acier qui limite les dépendances vis-à-vis de pays tiers, notamment dans un contexte mondial marqué par des tensions commerciales et géopolitiques croissantes.